



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex



FORVIS MAZARS S.A.  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

# JCDecaux SE

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution  
d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 14 mai 2025 - Résolution n° 27  
JCDecaux SE  
17 rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

FORVIS MAZARS S.A.  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## JCDecaux SE

**17 rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 14 mai 2025- Résolution n° 27

À l'assemblée générale de la société JCDecaux SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit :

- des salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de votre société et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du code de commerce ; et/ou
- des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 3% du capital de la société au jour de la décision de la présente assemblée générale, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de votre société ne pourra dépasser 0,48% du capital social au sein de cette enveloppe.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de la présente assemblée générale à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes

Paris la Défense, le 22 avril 2025

KPMG S.A.

FORVIS MAZARS S.A.

DocuSigned by:  
*Jacques Pierre*  
D7BAF5238B3D401...

Jacques Pierre  
Associé

Signé par :  
*Guillaume Salommez*  
D20DA1B16DF7418...

Guillaume Salommez  
Associé

DocuSigned by:  
*Francisco Sanchez*  
A359D08D65F44D3...

Francisco Sanchez  
Associé